

## Débat Public « THT Cotentin – Maine » – Réunion de synthèse de Saint-Lô 21.02.2006

### Intervention d'Olivier Herz, directeur du projet, Réseau de Transport d'Electricité

Mesdames et Messieurs,

Ce débat public a permis de faire le tour du projet Cotentin – Maine en abordant « l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales ».

Débattre, c'est parler bien sûr. Mais c'est aussi écouter. Et c'est surtout apprendre.

Alors, de quoi avons-nous parlé ? Qu'avons-nous entendu ? Qu'avons-nous retenu des cahiers d'acteurs et des préoccupations exprimées dans vos questions écrites ? Et quels enseignements avons-nous tiré de ce débat public ? Sur quels éléments pourrions-nous nous appuyer dans la décision que nous prendrons sur « le principe et les conditions de la poursuite du projet » ? Sur quoi pouvons-nous d'ores et déjà nous engager ?

Il y a pour nous 3 points déterminants :

**Le premier point, c'est la justification technique du projet.** Est-il possible de raccorder la nouvelle tranche de Flamanville sans la ligne Cotentin –Maine ? Existe-t-il des alternatives techniques réellement crédibles ?

**Le deuxième point, ce sont vos préoccupations pour la santé.** Ces préoccupations sont fortes, je l'ai très bien entendu et compris. La question qu'il faut se poser, c'est : « est-ce que les champs électromagnétiques ont un effet sur votre santé ? » Et je vais y répondre.

**Le troisième point concerne l'insertion de l'ouvrage dans l'environnement.** Comment respecter le cadre de vie de chacun, l'agriculture et le tourisme ? C'est pour nous une priorité.

\*  
\*       \*

**Mais avant de commencer, je souhaite dire un mot concernant l'EPR.**

Dès les premiers échanges, tout au long de ce débat public et y compris ce soir encore, nombre d'associations et d'organisations ont surtout mis en question les choix énergétiques de notre pays. Sur ce point, RTE n'a pu apporter que les réponses relevant de sa mission de gestion du réseau de transport d'électricité.

Je rappelle à cet égard que **la Commission nationale du débat public avait fait le choix d'organiser deux débats distincts mais coordonnés**, je cite :

- « considérant les liens étroits entre ce projet et celui du réacteur "tête de série EPR" à Flamanville,
- mais considérant qu'il s'agit d'ouvrages distincts, soulevant des problématiques différentes, ayant des impacts différents et concernant des publics différents ».

Ce qui est positif, c'est que nos échanges nous ont permis de mieux faire connaître **la mission de service public de RTE**. A quoi servent les lignes électriques ? Et bien, elles servent à garantir en toute sécurité 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, l'approvisionnement en électricité de tous les Français, des services publics et des entreprises.

Revenons maintenant aux **quatre enseignements concrets du débat public.**

\*  
\*       \*

**Le premier enseignement concerne la justification technique du projet.** Il y a eu un vrai débat sur ce point puisque plusieurs solutions ont pu être discutées en toute transparence. Nous avons débattu de la possibilité d'une ligne souterraine –sur laquelle je reviendrai dans un instant, d'une liaison sous-marine, et même de la possibilité de ne pas faire de ligne du tout.

Aujourd'hui, quel est le bilan ? Tous les experts intervenus à la demande de la CPDP ont confirmé la nécessité de renforcer le réseau de transport d'électricité si l'EPR s'implante à Flamanville.

L'expertise de CESI, expert indépendant, choisi par la Commission nationale du débat public, confirme que **la ligne aérienne en direction du sud est bien la solution la plus adaptée sur le plan technique, économique et environnemental.**

**Il y a maintenant un consensus très clair pour dire que si l'EPR est implanté à Flamanville, la ligne Cotentin – Maine est nécessaire.**

Je précise que c'est une réalité qui demeurerait si nous parlions de centrales à gaz ou d'éoliennes. RTE a une attitude de non-discrimination entre producteurs, qui a d'ailleurs été reconnue dans une décision récente de la Commission de régulation de l'énergie.

Ce qu'il est également important de savoir, c'est que la ligne Cotentin – Maine, justifiée par l'EPR, apportera également un élément de maillage supplémentaire au réseau de transport, c'est-à-dire qu'elle rendra le réseau du Grand Ouest plus robuste pour résister aux incidents

Mais cette ligne ne saurait apporter une réponse aux fragilités électriques spécifiques de la péninsule bretonne, c'est-à-dire à l'ouest de Rennes. Nous l'avons toujours affirmé.

Ce projet offre également l'opportunité de renforcer la sécurité d'alimentation et d'améliorer la qualité de l'électricité dans la région. Ce n'est pas sa vocation première mais, comme l'ont souligné les CCI de Mayenne et de Fougères, pourquoi nous priverions-nous d'une telle opportunité ?

Une bonne qualité de l'électricité est en effet indispensable aux entreprises, au développement économique des territoires et à la création d'emplois.

\*  
\*       \*

**Le deuxième enseignement de ce débat public est votre préoccupation, parfaitement normale, pour votre santé.**

**Nous nous engageons donc à multiplier l'information transparente** sur ce thème auprès de la population concernée par la ligne Cotentin – Maine.

Il est en effet de notre responsabilité d'aménageur, non seulement de contribuer à l'acquisition de connaissances sur tout ce qui touche à l'électricité, mais également de partager ces connaissances avec notre personnel et avec le public. Nous poursuivrons cette information à travers les réunions de proximité avec vos représentants que sont les élus et les associations.

**Au vu des résultats de près de trente années d'études et d'expertises collectives de par le monde, le bilan est très rassurant.**

Il faut dire la vérité et être très clair sur ce point : ces expertises ne montrent pas à ce jour d'effet significatif sur la santé.

A ce jour, une seule incertitude subsiste et elle concerne les enfants. Mais quelle est cette incertitude dont on parle ? Et bien, certaines d'études épidémiologiques ont observé des corrélations statistiques entre les risques de leucémie chez l'enfant et une exposition au champ magnétique supérieure à 0,4 microtesla en moyenne sur 24 heures.

Mais aucun scientifique n'a pu prouver que les champs électromagnétiques en étaient la cause. Les épidémiologistes eux-mêmes sont très prudents et évoquent la possibilité que ces résultats puissent être expliqués par d'autres facteurs environnementaux.

**Sans danger pour les adultes, aucune preuve formelle pour les enfants, c'est pour moi ce qu'on appelle un bilan rassurant.**

Je rappelle par ailleurs qu'il existe une réglementation en France. C'est celle préconisée au niveau européen, qui garantit « un niveau élevé de protection de la santé ». Et cette réglementation est strictement appliquée par RTE.

**Alors, bilan rassurant, strict respect de la réglementation, est-ce suffisant ? Pour aller encore plus loin, RTE met en œuvre une approche de précaution fondée sur deux piliers.**

**Premier pilier :** Soutenir la recherche, en coordination avec les organismes internationaux, en garantissant l'indépendance des chercheurs et en assurant la publication des résultats obtenus.

**Deuxième pilier :** Assurer une information claire sur les avancées de la recherche, régulièrement et en toute transparence, auprès de nos employés, du grand public et des professionnels de santé.

\*  
\*       \*

**Le troisième enseignement de ce débat public concerne le monde agricole,** J'ai bien noté la double préoccupation concernant les animaux d'élevage et les exploitations agricoles.

Et les **cinq engagements** que nous prenons ce soir devant pour le projet Cotentin – Maine en témoignent.

**Concernant les élevages,** la proximité des lignes se traduit dans de très rares cas par l'apparition de tensions et courants parasites dans des structures métalliques, comme les barrières, les mangeoires ou les cornadis. Ce phénomène est aujourd'hui connu et quelques mesures simples permettent d'y faire face.

Pour le projet Cotentin – Maine, nous avons la volonté d'intervenir en amont.

**1<sup>er</sup> engagement :** Nous proposerons des choix de tracés **ne surplombant pas les bâtiments d'élevage** et limitant les proximités avec la nouvelle ligne. Nous souhaitons que les représentants des exploitants puissent nous aider à remplir cet engagement au mieux en jouant un rôle actif dans la recherche du meilleur tracé.

**2<sup>ème</sup> engagement :** Nous ferons réaliser des **diagnostics électriques** de compatibilité des bâtiments d'élevage avec la future ligne. Et lorsque cela sera nécessaire, nous financerons les mesures correctives éventuellement nécessaires, telles que la mise à la terre et la mise en « équipotentialité » des structures métalliques.

**3<sup>ème</sup> engagement :** Dans les cas exceptionnels où des problèmes surviendraient malgré ces actions préventives, le GPSE (Groupe de travail Permanent sur la Sécurité Électrique dans les exploitations agricoles), prendra le relais en réalisant des diagnostics zootechniques, sanitaires et électriques.

Cet engagement est lui aussi très concret puisque **le GPSE est officiellement relancé** : j'ai le plaisir de vous annoncer que, grâce à l'insistance du président de la Commission particulière du débat public et de RTE, le nouveau protocole vient d'être signé hier par le ministre de l'agriculture et les présidents de EDF et de RTE.

Cette relance du GPSE répond à une demande de plusieurs acteurs, notamment la FDSEA, la Confédération paysanne et l'association nationale « Animaux sous tension ». Je souhaite que ce travail partenarial puisse se poursuivre en toute transparence avec l'ensemble des acteurs concernés.

**Concernant les indemnisations**, plusieurs acteurs, et notamment la FDSEA, nous ont fait remarquer que les barèmes des protocoles nationaux ne sont pas adaptés aux cultures spécifiques du bocage.

**4<sup>ème</sup> engagement :** Il me semble parfaitement normal que nous proposons aux organisations agricoles de convenir d'**un barème spécifique**. Ce barème devra être entériné par une convention particulière.

**5<sup>ème</sup> engagement :** Nous proposons que cette convention puisse également concerner les modalités de dialogue pour l'implantation des pylônes afin d'en réduire l'impact, ainsi que l'organisation et le suivi des chantiers.

\*  
\*      \*

**Le quatrième enseignement du débat public, c'est bien sûr la nécessité de préserver au maximum le cadre de vie de chacun d'entre vous, l'environnement naturel, l'économie locale et le tourisme.**

Nous nous engageons à prendre en considération ces préoccupations que vous avez exprimées, qui seront un souci permanent pour nos équipes.

Avant de conclure sur ce point, il me semble normal d'évoquer l'idée de l'enfouissement de la ligne, cette piste ayant été largement abordée par l'association « Respecter le bocage » mais aussi par plusieurs élus.

Je vous rappelle que **nous n'avons pas de position de principe contre l'enfouissement**. La France est le pays européen qui possède de loin la plus grande quantité de lignes 225 000 volts enfouies.

**En 400 000 volts, nous l'avons dit et tous les experts intervenus à la demande de la CPDP l'ont confirmé, l'enfouissement n'est pas une solution pour le projet Cotentin – Maine.**

**Sur le plan technique**, si l'enfouissement est aujourd'hui possible sur quelques dizaines de kilomètres, notamment grâce aux recherches que nous menons depuis des années, la réalisation d'une ligne souterraine de 150 km représenterait un saut technologique qui ne pourrait être entrepris sans risque. Responsables de la sécurité d'alimentation en électricité, nous ne prendrons pas ce risque.

**Sur le plan environnemental**, ce n'est pas parce qu'une ligne souterraine ne se voit pas qu'elle n'a pas d'impact, comme le confirment les études déjà menées par RTE et l'expertise de CESI.

Une liaison souterraine a en effet un impact non négligeable sur le sol et les milieux naturels, notamment sur l'hydrologie, la faune et la flore.

Une surface au sol d'environ 15 mètres doit rester libre de toute installation et de toute végétation autre que superficielle, ce qui implique, entre autres, la suppression des talus et des haies du bocage.

**Sur le plan financier**, le surcoût de l'enfouissement d'une ligne 400 000 volts comme Cotentin – Maine est estimé à 6 millions d'euros par kilomètre.

Autrement dit, rien que pour une vingtaine de kilomètres, le surcoût représenterait l'ordre de grandeur du montant des travaux de désensablement de la baie du Mont Saint-Michel.

\*  
\*       \*

**La question du tracé sera essentielle pour garantir la meilleure insertion dans votre environnement.**

C'est pourquoi sur ce point également nous nous engageons clairement : comme nous l'avons déjà dit au cours de ce débat public, **nous proposerons des choix de tracé qui ne surplomberont pas d'habitations** et même qui s'en éloigneront le plus possible.

**Nous emploierons 4 moyens pour guider le choix du meilleur tracé :**

**1<sup>er</sup> moyen :** Nous étudierons le regroupement de la ligne avec d'autres infrastructures à chaque fois que cela sera possible.

A l'issue des échanges du débat public, il apparaît que le regroupement de la ligne Cotentin – Maine avec la ligne existante est difficilement envisageable compte-tenu de la présence d'habitations à proximité de cette dernière.

Nous étudierons avec attention d'autres regroupements possibles, notamment entre le poste électrique d'arrivée de la nouvelle ligne et les postes envisagés pour alimenter le TGV Bretagne – Pays de Loire et pour améliorer la qualité de l'alimentation électrique de la région de Laval.

**2<sup>ème</sup> moyen :** Nous travaillerons avec des spécialistes du paysage, nous réaliserons des simulations photographiques et vidéo et nous utiliserons les techniques modernes de réalité virtuelle pour identifier les points d'implantation les moins visibles dans le paysage.

Nous avons une longue expérience dans ce domaine et les résultats sont bien réels.

**3<sup>ème</sup> moyen :** Il passe par l'écoute et le dialogue avec les propriétaires riverains et les exploitants agricoles concernés, pour rechercher, avec eux, les implantations de pylônes les moins gênantes au plan visuel et pour leurs activités.

**4<sup>ème</sup> moyen :** Nous étudierons des mesures complémentaires pour limiter la gêne, par exemple des plantations arbustives.

En matière d'environnement, nous avons retenu d'autres enseignements que nous nous engageons à prendre en considération, notamment en travaillant avec le Groupe Ornithologique Normand sur la question des oiseaux migrateurs et en répondant aux demandes du Conseil général de la Manche sur le respect des haies bocagères.

Avant de conclure sur l'environnement, je rappelle que la concertation, qui est essentielle pour l'intégration de ce projet, sera également consacrée à l'élaboration du **programme d'accompagnement de projet**.

Compte-tenu de ce qui a été dit durant ce débat, nous proposerons que ce programme puisse aider des projets de développement durable, notamment par l'enfouissement de lignes à moyenne tension, ou par des actions visant à favoriser le développement d'énergies renouvelables décentralisées et la maîtrise de la demande d'énergie, ou encore le développement de l'accès à l'internet à haut débit.

\*  
\*      \*

Mesdames et Messieurs,

Je comprends que vous ne soyez pas enthousiasmés par la présence de nouveaux pylônes sur votre territoire. L'équipe du projet Cotentin – Maine et moi-même souhaitons sincèrement que ce débat public vous ait permis de mieux saisir les enjeux de notre projet.

Aménageur responsable, RTE ne peut pas développer son réseau sans une écoute et un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs locaux. **Cette écoute et ce dialogue se poursuivront durant la phase de concertation.** Le fait d'implanter des ouvrages en domaine public ou en domaine privé nous donne des responsabilités, tant par rapport aux citoyens et à leurs droits que par rapport à l'environnement.

C'est pourquoi nous souhaitons que ce projet soit aussi un vecteur de progrès et permette la mise en place d'actions utiles, au service des populations et des territoires où il s'inscrira.

**A partir de sa mission historique de service public, RTE a mis en place une forte culture d'entreprise pour inscrire le développement durable dans ses pratiques industrielles.** La participation du public aux décisions en matière d'environnement est parfaitement intégrée par RTE depuis la « loi Bouchardeau » de 1983 sur la démocratisation des enquêtes publiques et la « loi Barnier » de 1995, qui avait institué le débat public.

**Nous nous engageons donc, et cet engagement clôture mon intervention de soir, à nous mobiliser pour être, dans ce domaine, au meilleur niveau européen et à mettre en œuvre tout notre savoir-faire pour déboucher sur le meilleur projet.**

Pour témoigner de cet engagement, **nous communiquerons, régulièrement et en toute transparence**, sur l'avancement des études et de la concertation relatives au projet Cotentin – Maine. Nous veillerons à ce que vous soyez tous associés au suivi de cette concertation.

\*  
\*      \*

Pour terminer, **je voudrais remercier la Commission particulière du débat public** pour avoir mené ce débat public. Celui-ci nous a permis d'explicitier les aspects parfois techniques du projet : synchronisme, alternatives techniques, constitution technique du projet, impacts environnementaux, enjeux socio-économiques.

Il a aussi permis une large expression de chacun et il nous a éclairés pour la poursuite du projet en l'enrichissant des apports de ces 4 derniers mois.

**Si l'EPR est confirmé et si le projet Cotentin – Maine se poursuit, ce débat public aura donc été, pour nous, le début d'un dialogue que nous souhaitons durable et constructif.**